

LES CONDITION DE LA ILAHA ILA LLAH

DU CHEIKH Ibn AbdulWahab

Louange à Allah , et que la Bénédiction et la paix soient sur son serviteur et son envoyé Mohammed , ainsi que sur tout les siens et tous ses compagnons.

-Premièrement: Une connaissance de sa signification et de ce qu'elle renferme comme négation et affirmation . « Sache donc en vérité, qu'il n'y a point de divinité à part Allah ... » (S₁₇,V₁₉) ,Celui qui dit « La ilaha illa Allah » en « ..en pleine connaissance de cause » ,c'est à dire en étant convaincu avec leur cœur de ce que la langue a prononcé . Et dans la sounnah : Le Hadith sûr dans L'authentique d'après Othman (Qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : « celui qui meurt tout en sachant qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah , il entrera au paradis »¹ .

-Deuxièmement: La certitude qui est une science complète et parfaite de sa signification . C'est le contraire du doute et du soupçon . Voici l'évidence divine dans le coran :« Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager , qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah . Ceux -là sont les véridiques » (S₂₄,V₁₀). dans L'authentique d'après Abu Horayra (Qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : « J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que je suis son messager . Nul ne rencontrera Allah avec ces deux attestations ,en n'ayant aucun doute sans qu'il n'entre au paradis »² .

⁽¹⁾ rapporté par muslim / livre de la foi / chapitre :celui qui temoigne l'unicité de dieu et meurt , entrera assurément au paradis.

-Troisièmement: La sincérité qui est le contraire de l'association (chirk). Voici l'évidence divine dans le coran : « N'est -ce pas à Allah qu'appartient la religion pure ... » (S₃₁,V₃) .« Il ne leur a été ordonné cependant , que d'adorer Allah , Lui vouant un culte exclusif ... »(S₁₇,V₁₀). d'après Abu Horayra (Qu'Allah l'agrée) qui a dit : LE prophète(paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : « Celui qui mérite le plus, mon intercession sera celui qui a dit : Il n'y a pas d'autre divinité en dehors d'Allah , avec une intention pure venant de son cœur ou de son âme »³.

-Quatrièmement: La véracité qui est le contraire du mensonge , et ceci empêche toute hypocrisie .Voici l'évidence divine dans le coran : « alif lam mim(1) est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : « nous croyons ! » sans les éprouver ? (2)certes nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux ; [ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent (3) » (S₂₄,V₁₂).

-Cinquièmement: L'amour à l'égard de cette parole , de ce qu'elle implique et le plaisir de son évocation. Voici l'évidence divine dans le coran : « parmi les hommes ,il en est qui prennent , en dehors d'Allah , des égaux à lui , en les aimant comme on aime Allah . Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah... »(S₂,V₁₇₀).

-Sixièmement: La soumission à ses droits (c'est à dire ce qu'elle entraîne) qui sont les actes obligatoires accomplis avec sincérité envers Allah et en demandant son agrément .Voici l'évidence divine dans le coran : « Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être tout en se conformant à la loi révélée ... » (S₃,V₁₂₀) .
« Non ! ... par ton seigneur ! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne t'auront pas pris pour juge dans leurs disputes et qu'ils n'auront

³ -- rapporté par bukhare / livre de la tendresse / chapitre :la description du paradis et de l'enfer.

éprouvé nul rancune pour ce que tu auras décidé , et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence] » (S4,V60).

-Septièmement : L'acceptation qui est le contraire du rejet. Voici l'évidence divine dans le coran : « Et c'est ainsi que nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité sans que les gens aisés n'aient dit : « Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces » .(23) Il dit : « Ne suis-je pas venu à vous avec une meilleure direction .que celle sur laquelle , vous avez trouvé vos ancêtres ? » Ils dirent : « Nous ne croyons pas au message avec lequel vous avez été envoyé » (24) Nous Nous vengeâmes d'eux .Regarde ce qu'il est advenu de ceux qui criaient au mensonge »(S43,V13-20). Le Hadith d'Abu Moussa(Qu'Allah l'agrée) d'après le prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) : « La guidée et la science qu'Allah, l'Exalté ,m'a donné pour mission de répandre , sont comparables à la pluie abondante qui arrose le sol .Là où se trouve un terrain fertile , l'eau est absorbée et les plantes, herbes et arbustes y poussent en grand nombre . Ailleurs , il y a des endroits peu perméables qui retiennent les eaux . Allah les fait servir aux hommes à boire , à abreuver les animaux et à cultiver . Enfin il existe une autre catégorie d'endroits où l'eau tombe , ce sont des terrains plats qui ne retiennent pas les eaux et où il ne pousse aucune herbe. De même , il y a trois catégories d'hommes : Ceux qui sont instruits dans la religion d'Allah, et à qui profitent des choses pour lesquelles Allah m'a envoyé ; Ceux qui savent et qui enseignent ; et ceux qui ne daignent pas lever la tête et qui n'acceptent point la voie droite qu'Allah m'a envoyée leur apporter»⁴.

Et Allah , pureté à Lui , le Tout -Haut , est seul détenteur du savoir.

⁴ - rapporté par Al-Bokhare /livre de la connaissance/ chapitre : le merite de celui qui enseigne ce qu'il a appris.

الرئاسة العامة لشؤون المسجد الحرام والمسجد النبوي

وكالة الرئاسة العامة لشؤون المسجد النبوي

إدارة التوجيه والإرشاد

القسم النسائي



شروط لا إله إلا الله

LES CONDITION
DE LA ILAHA ILA LLAH

للشيخ محمد بن عبد الوهاب - رحمه الله تعالى -

DU CHEIKH Ibn AbdulWahab

باللغة الفرنسية